

Une nacelle supportée par une grue effectue une descente non planifiée d'un mètre avec ses trois travailleurs lorsque la boule du crochet s'accroche à une poutre

Trois travailleurs prennent place dans une nacelle supportée par une grue pour faire l'inspection des pales supérieures dans un réservoir situé à l'extérieur. Un des travailleurs dirige l'opérateur de la grue à l'aide d'une radio depuis la nacelle. Après un court arrêt, celui-ci a avisé l'opérateur de la grue de reprendre la descente. Le câble s'est mis à dérouler, mais sans que la nacelle bouge. L'un des travailleurs sort la tête de la nacelle pour vérifier ce qui se passe, au même moment, la boule qui s'était coincée à une poutre se libère subitement et la nacelle plonge sur une distance d'un mètre. Le contrecoup projette le visage du travailleur sur le garde-corps lui occasionnant des blessures mineures.

Évènement sérieux

Date : 15 juin 2017

Catégorie : Usine

Tâche : Inspection du réservoir

Fonction : Technicien

Causes de l'accident

- La boule (le lest) de la grue a accroché la structure du réservoir créant un relâchement dans le câble et occasionnant ainsi une chute d'un mètre de la nacelle lorsque celle-ci s'est décrochée
- Les employés dans la nacelle et l'opérateur de la grue n'étaient pas en mesure de voir la position de la boule.



Mesures de prévention par l'entreprise

- Inspection de l'intégrité de la cage et des élingues d'acier multiples à 4 brins par le fabricant.
- Inspection du mécanisme de levage de la grue incluant un rapport de conformité par le fournisseur de la grue.
- Ajout d'une porte coulissante sur le toit de la cage permettant au signaleur d'observer la position de la boule et du câble lors des déplacements.
- Comme mesure temporaire, en attendant la présence d'une fenêtre sur la cage pour avoir un visuel sur la boule, assignation d'un signaleur positionné de façon à ce qu'il s'assure que la boule n'entre pas en interférence avec un élément de structure lors des travaux dans les réservoirs.
- Faire référence à l'évènement dans la rencontre de sécurité mensuelle.
- Révision de la méthode de travail incluant les communications requises pour l'inspection/réparation des réservoirs.

Informations supplémentaires

Affichez les « ALERTE ACCIDENT » sur vos babillards et distribuez-les auprès des personnes concernées

Pour obtenir nos « ALERTE ACCIDENT » rendez-vous au www.aspmines.qc.ca

Pour diffuser un « ALERTE ACCIDENT » et en faire profiter les autres mines, communiquez avec

Louis-Philippe Simard, conseiller en prévention au 418-653-1933 #26

Tous nos « ALERTE ACCIDENT » sont dépersonnalisés